

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

7 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Marc Dupont à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Synergies entre l'EPS et les pouvoirs locaux – Suite».....	3
1.2	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Candidatures au Conseil de la jeunesse».....	3
1.3	Question de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «État des lieux de l'OEJAJ en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	4
1.4	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Prévention du radicalisme».....	5
1.5	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Campagne “Maman reste à bord” en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	6
1.6	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Prévention en matière de harcèlement sexuel».....	7
1.7	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Sondage sur le choix des études en fonction du genre».....	9
1.8	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Publicités genrées dans les catalogues de jouets».....	10
1.9	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Possibilité de mention obligatoire “Photo retouchée”».....	11
2	Ordre des travaux	12

Présidence de Mme Lyseline Louvigny, vice-présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h45.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Marc Dupont à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Synergies entre l'EPS et les pouvoirs locaux – Suite»

M. Jean-Marc Dupont (PS). – Madame la Ministre, en octobre de l'année dernière, je vous interrogeais sur une initiative qui voyait le jour à Bruxelles et qui visait à rapprocher les institutions régionales et communautaires, notamment en rassemblant les énergies des CPAS, des communes, du ministère bruxellois chargé de l'Emploi et de la Formation, ainsi que de l'Enseignement de promotion sociale, afin de fournir des formations à des jeunes peu scolarisés, mais également, pour une partie de ceux-ci, des propositions de stage au sein des communes et des CPAS bruxellois. Ma question de l'époque portait sur l'intérêt de développer un modèle similaire en Région wallonne et les initiatives que vous pensiez pouvoir prendre dans ce domaine.

En réponse, vous m'aviez fait part de votre volonté de développer, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, des synergies fortes entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre les acteurs francophones de l'enseignement, de la formation et de l'emploi. Vous évoquiez également une réflexion en cours afin d'évaluer comment certaines des actions menées dans le cadre du partenariat CPAS-FOREM pouvaient intégrer une collaboration avec l'enseignement de promotion sociale. Madame la Ministre, pourriez-vous, un an plus tard, faire le point sur cette réflexion?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, les synergies entre l'enseignement de promotion sociale et les pouvoirs publics locaux, notamment dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle des publics fragilisés, constituent l'une de mes priorités, et ce depuis le début de la législature.

Pour atteindre cet objectif, les centres publics d'action sociale (CPAS) constituent une porte d'entrée privilégiée pour l'enseignement de pro-

motion sociale. Ensemble, nous avons mis en place, au profit des jeunes faiblement qualifiés, des parcours de formation porteurs de sens et pertinents pour la réinsertion. Il s'agit des ateliers de pédagogie personnalisée proposés dans six CPAS de la Région bruxelloise, en collaboration avec des établissements d'enseignement de promotion sociale.

Depuis plusieurs mois, je dialogue avec la Fédération des CPAS wallons pour aboutir à la mise en place de ces ateliers de pédagogie personnalisée dans les communes les plus touchées par le phénomène des NEET (*Not in Education, Employment or Training*), c'est-à-dire des jeunes qui ne sont ni à l'école, ni à l'emploi, ni en formation. Les responsables des CPAS wallons ont marqué leur intérêt pour ce projet qui engendre d'ailleurs des résultats extrêmement positifs sur le territoire bruxellois. Nous en sommes actuellement à la budgétisation d'une phase pilote du projet, en tenant compte d'éventuelles possibilités de cofinancement par les fonds européens. J'espère donc vraiment annoncer la concrétisation du volet wallon de ce projet, dans les tout prochains mois.

En ce qui concerne l'ancrage local, le dispositif multipartenarial unique d'orientation tout au long de la vie permet de développer des collaborations avec les villes de Charleroi, Namur et Liège, qui accueillent chacune une cité des métiers. L'intégration des carrefours «Emploi-formation», dans lesquels se trouvent, notamment, des conseillers issus de l'enseignement de promotion sociale, renforcera encore l'information et la sensibilisation de tous les publics à la recherche d'une orientation vers l'enseignement de promotion sociale. Le travail de ces conseillers est unanimement reconnu par l'ensemble des partenaires du dispositif.

M. Jean-Marc Dupont (PS). – J'ignore si l'appel à projets a déjà été lancé au niveau wallon. J'y serai particulièrement attentif pour ce qui concerne l'une ou l'autre commune qui m'est chère. Pour le reste, le dispositif d'ateliers pédagogiques personnalisés est particulièrement intéressant pour ce type de public et vient s'ajouter à toute la philosophie que vous avez mise en œuvre, dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale inclusif. C'est un élément additionnel tout à fait intéressant, sachant que l'on s'adresse à des publics particulièrement vulnérables, qui ont connu des parcours extrêmement chahutés. Il y a là tout un travail de reconstruction d'un parcours de formation que l'on espère voir se transformer dès que possible en parcours d'insertion socioprofessionnelle.

1.2 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Candidatures au Conseil de la jeu-

nesse»

M. Charles Gardier (MR). – Ma question a quelque peu évolué, car j’ai eu connaissance de certaines informations entretemps.

En vertu du décret du 14 novembre 2008 visant à renouveler le Conseil de la jeunesse tous les deux ans, celui-ci a lancé un appel public à candidatures préalablement à la désignation et à l’élection de ses membres effectifs. Cet appel à candidatures se clôturait le 13 octobre et les jeunes âgés de 16 à 30 ans pourront voter pour leurs représentants, du 6 au 27 novembre, sur le site Internet du Conseil de la jeunesse. Ce dernier a, oserais-je dire, malheureusement, fait l’objet de nombreux débats et questions dans ce Parlement et j’espère donc que cette élection pourra se dérouler dans les meilleures circonstances possibles et qu’elle marquera la fin de querelles trop souvent partisans. Ce n’est, je le rappelle, évidemment pas suffisant. Il faudra assurer son bon fonctionnement à long terme et nous y travaillons depuis plusieurs mois. Il est grand temps que le Conseil de la jeunesse se concentre sur ses missions et j’espère sincèrement qu’il sera le plus représentatif possible. Nous attendons donc beaucoup de ces élections et j’espère que les dérives que nous avons connues n’auront pas de conséquences néfastes sur la participation aux votes.

Madame la Ministre, tout d’abord, que pouvez-vous me dire sur le règlement électoral que l’assemblée générale vous a soumis? A-t-il été approuvé par le gouvernement sans remarques? Peut-on s’attendre à ce que ces élections se déroulent de façon sereine? Ensuite, étant donné que l’appel à candidatures s’est clôturé le 13 octobre dernier, pouvez-vous m’indiquer le nombre de candidats qui seront proposés aux votes? C’est cette information que j’ai obtenue après le dépôt de ma question. Pouvons-nous en être satisfaits? Vu les résultats, je présume que vous répondrez négativement. Qu’en est-il par rapport à l’élection précédente? Quel est l’écart entre ces candidatures?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – Le règlement électoral du Conseil de la jeunesse, tel qu’il avait été communiqué par l’association, a été approuvé sans modification par le gouvernement, lors de sa réunion du 18 octobre 2017.

La liste des candidats contient 43 noms au total, soit 27 candidats parrainés et 16 indépendants. Leurs profils figurent sur le site dédié aux élections. Lors de la clôture des inscriptions, 51 personnes avaient présenté leur candidature. Parmi celles-ci, deux n’ont pu être retenues, car elles ne répondaient pas au critère du domicile prévu par ledit décret et par le règlement électoral. Les autres candidats se sont désistés, estimant

manquer de temps pour s’investir au sein du Conseil. En 2015, 63 candidats s’étaient présentés.

Cette année, le Conseil m’informe que la société qui fournit le système de vote en ligne a amélioré la compatibilité informatique de l’outil, élargissant dès lors l’accessibilité de la procédure à un plus grand nombre de jeunes. Comme vous l’avez dit, le vote électronique a débuté ce lundi 6 novembre et se poursuivra jusqu’au 27 de ce mois. De plus, un nouveau point dans le règlement électoral prévoit la déclaration des mandats publics des candidats. Cela ne peut que garantir davantage de transparence dans les profils et ainsi une meilleure analyse de ceux-ci.

La vidéo de promotion a également porté ses fruits et compte environ 20 000 vues. Il est encore prématuré, je crois, d’émettre un jugement global sur le processus, mais il m’apparaît en tout cas que le Conseil met tout en œuvre pour réussir ces élections, dans un contexte pour le moins particulier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, pourriez-vous m’indiquer le nombre de candidats indépendants par rapport à l’élection précédente?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – Je vous le transmettrai.

M. Charles Gardier (MR). – Dès que j’en ai pris connaissance, ces chiffres m’ont fortement inquiété. Ils ne vont pas *a priori* dans le bon sens, même si, je le reconnais, le contexte était peu favorable. Nous verrons comment vont se dérouler les élections, mais je ne suis pas convaincu par l’instant que nous ayons les éléments nécessaires à une représentation et à un fonctionnement optimaux, voire suffisants. C’est là que réside ma principale interrogation. J’avais le sentiment que la promotion qui en avait été faite était encourageante et particulièrement la vidéo, avec son côté provocant et sympathique. J’espérais d’autres résultats. Ils sont ce qu’ils sont. Nous allons les analyser, notamment le taux de participation. En tout cas, ces éléments n’augurent pas, à l’heure actuelle, un avenir positif pour à cette institution qui est pourtant chère à notre cœur.

1.3 Question de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, intitulée «État des lieux de l’OEJAJ en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Véronique Waroux (cdH). – En Fédération Wallonie-Bruxelles, plus d’un jeune sur quatre de 15 à 24 ans exprime un mal-être psychologique léger: 27 % en Wallonie et 28 % en région

bruxelloise. Il peut s'agir de troubles de l'humeur, de troubles anxieux, de troubles psychotiques, voire de troubles du développement. Ce sont les constats de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ).

Si ce taux est inférieur à la moyenne de l'ensemble de la population, il pose néanmoins question. En effet, ces chiffres sont systématiquement plus élevés à Bruxelles qu'en Wallonie; la Flandre, quant à elle, présente des résultats inférieurs, quelle que soit la tranche d'âge. De plus, les femmes souffrent davantage que les hommes de mal-être psychologique léger, et ce, dans les trois Régions.

Si cet état des lieux permet de dresser un inventaire des données relatives à l'enfance et à la jeunesse, il doit aussi nous permettre d'être proactifs sur certaines politiques qui concernent les jeunes. L'édition 2016-2017 de l'état des lieux aborde de nouvelles thématiques: l'éducation à la citoyenneté, le public jeune et sa participation dans le secteur de la jeunesse, l'activité physique, la santé mentale, la problématique des enfants dans l'immigration familiale ou encore la saturation des écoles de devoirs. Je note avec intérêt que presque six jeunes sur dix de 18 à 34 ans se disent intéressés à s'engager dans une organisation humanitaire ou une organisation non gouvernementale.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cet état des lieux? Quels sont les enseignements ou chiffres qui vous interpellent et sur lesquels vous souhaitez fonder votre action politique? Comment le secteur de la jeunesse peut-il répondre aux difficultés d'ordre psychologique que rencontrent nos jeunes? Avez-vous connaissance d'activités spécifiques ou d'initiatives locales positives?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Conformément à l'article 7 du décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, l'état des lieux que vous évoquez est transmis au gouvernement chaque année avant le 30 juin. J'en ai pris connaissance avec intérêt.

Le secteur de la jeunesse, chargé d'appliquer la politique culturelle de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, s'investit dans l'éducation permanente, mais pas dans l'aide à la jeunesse et dans le secteur de la santé mentale. Les missions dévolues par décret aux associations agréées en jeunesse, qu'elles soient organisation ou centre de jeunes, sont de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Bien entendu, les actions menées quotidien-

nement avec les jeunes, dans le but de leur permettre de prendre une part active dans notre société, contribuent indéniablement au bien-être. Par ailleurs, dans ce cadre, les associations de jeunesse s'emparent d'une multitude de thèmes qui concernent directement ou indirectement les jeunes. Les questions de bien-être psychologique en font partie. Bien qu'il ne s'agisse pas de ses missions, le secteur de la jeunesse a toujours été et restera un secteur ouvert et disposé à relayer toute campagne et/ou action de sensibilisation sur cette thématique. Cependant, la question du mal-être psychologique ne peut pas constituer l'enjeu central du projet associatif de ce secteur.

Les aspects du rapport de l'Observatoire qui touchent plus particulièrement à mes compétences ont été alimentés par l'évaluation des décrets du secteur de la jeunesse; je m'en réjouis. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus en détail lors de la réunion de notre commission du 16 janvier prochain.

Mme Véronique Waroux (cdH). – La question du bien-être ou du mal-être psychologique est certes un élément sérieux dans cette période importante de la vie qu'est la jeunesse. Elle mérite une approche professionnelle. Je reviendrai sur le sujet ultérieurement.

(M. Jean-Marc Dupont prend la présidence)

1.4 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Prévention du radicalisme»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Au cours d'un colloque sur la radicalisation qui s'est tenu au début du mois d'octobre 2017, les experts ont souligné l'importance de l'accompagnement de nos jeunes pour déconstruire les idées reçues et éviter ainsi leur radicalisation. En effet, l'adhésion à un réseau terroriste se produit le plus souvent via des amis et des proches et la radicalisation des jeunes peut être très rapide. Concrètement, ce sont des sentiments d'impuissance et d'injustice, souvent doublés de l'absence de perspective d'avenir, qui poussent les jeunes à passer à l'acte. Le jeune qui rejoint Daesh a la volonté de devenir quelqu'un dans une société où il est difficile de vivre dans l'anonymat.

La prévention du radicalisme doit être avant tout un travail social mettant un point d'honneur à redonner de l'espérance aux jeunes qui sont en rupture avec la société. Les travailleurs sociaux constituent donc le point de contact clé avec ces jeunes. Ils semblent toutefois souvent démunis face à la problématique du radicalisme et à la manière d'aborder et d'aider les jeunes.

Ce colloque a également mis en évidence les

difficultés qu'éprouvent les acteurs de terrain pour appréhender ce phénomène. Les outils qu'ils utilisent au quotidien peuvent pourtant être utilisés pour lutter contre la radicalisation, mais ils ne savent pas toujours comment s'en servir dans ce contexte précis. Il faut donc former ces acteurs à une méthode d'approche des jeunes.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous indiquer quels acteurs compétents dans le domaine de la jeunesse sont aptes à aider les jeunes, au quotidien, face au radicalisme? Quelles sont les collaborations avec votre collègue Madrane chargé de l'Aide à la jeunesse? La formation est-elle recommandée chez les travailleurs sociaux et de la jeunesse qui opèrent dans les environnements délicats? Si oui, combien d'acteurs du secteur de la jeunesse en ont-ils bénéficié?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le 21 janvier 2015, à la suite des événements terroristes qui se sont déroulés en France et en Belgique et qui étaient liés à des phénomènes de radicalisation, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une stratégie préventive ciblée contre le radicalisme à travers de nombreuses mesures destinées à renforcer la cohésion sociale. Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre plus vaste des différentes politiques à mener en coordination avec les autres niveaux de pouvoir. Chaque ministre est compétent pour son exécution dans ses départements. Le secteur de la jeunesse joue un rôle essentiel dans le maintien et le renforcement du lien entre le jeune et la société. Il est ainsi un solide rempart de prévention du radicalisme.

Outre ces actions quotidiennes, j'ai confié à l'Interfédérale des centres de jeunes (ICJ) qui regroupe sept fédérations de centres de jeunes et prend déjà en charge la formation du brevet d'aptitude à la gestion d'institutions culturelles, la tâche d'élaborer et de conduire un programme prenant cette problématique en charge. Au vu de la qualité du travail de l'ICJ et de l'importance des demandes du secteur, j'ai par ailleurs décidé de renforcer les missions de la convention. D'un montant de 30 000 euros en 2016, elle passe à 40 000 en 2017 et pour les années 2018 et 2019. L'objectif prioritaire est de former les animateurs et les intervenants «Jeunesse», afin qu'ils soient davantage en mesure de faire vivre aux jeunes la différence de façon positive, d'animer les temps d'expression sur les thèmes d'actualité et sur les injustices vécues et d'éveiller leur capacité critique. Il s'agit aussi de les outiller pour qu'ils puissent déconstruire les comportements et discours radicaux et y réagir. Dans ce cadre, 14 outils d'animation ont également été développés sur les thèmes du décryptage des médias, de la rencontre de l'autre, de la gestion des sujets sensibles et des réactions aux discriminations. Rien que pour l'année 2017, 144 animateurs ont participé aux

jours de formation et plus de 400 aux sorties culturelles. Environ 150 personnes sont inscrites aux activités prévues avant la fin de l'année, afin d'agir en collaboration avec les autres initiatives prises par notre Fédération dans la lutte contre la radicalisation. Ces outils ont fait l'objet d'une validation par les experts qui travaillent sur la question au sein du comité stratégique du Réseau anti-radicalisation de notre Fédération et donc en étroite collaboration avec mon collègue Rachid Madrane.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Je suis heureuse de prendre connaissance des différents programmes qui existent dans ce domaine et des moyens octroyés pour leur développement. Vous avez parlé des personnes qui s'étaient inscrites. Est-ce sur une base volontaire ou s'agit-il de formations obligatoires?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – C'est sur une base volontaire.

(Mme Lyseline Louvigny, vice-présidente, reprend la présidence)

1.5 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Campagne «Maman reste à bord» en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes lance une campagne de sensibilisation intitulée «Maman reste à bord». Elle part du constat que trois travailleuses sur quatre ont été confrontées à au moins une forme de discrimination, préjudice, inégalité de traitement et tensions au travail sur la base de leur grossesse ou de leur maternité; 22 % des travailleuses enceintes ont été confrontées à des discriminations directes et 69 % ont subi de la discrimination indirecte.

Madame la Ministre, pouvez-vous me dire si de telles discriminations ont déjà fait l'objet d'études en Fédération Wallonie-Bruxelles, quel que soit le domaine de compétence – éducation, enseignement, jeunesse, sport, maison de justice, fonction publique? Si oui, quels en sont les résultats? Sinon, ne serait-il pas opportun de cerner la réalité de cette discrimination faite aux femmes dans notre Fédération? Par ailleurs, comment pensez-vous relayer la campagne de l'Institut fédéral pour l'égalité?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La campagne de sensibilisation «Maman reste à bord» que vient de lancer l'Institut

pour l'égalité des femmes et des hommes vise à dénoncer les discriminations dont font l'objet les travailleuses sur la base de leur grossesse ou de leur maternité. En 2016, 38 % des signalements relatifs aux situations d'emploi reçus par l'Institut concernaient des cas de discriminations liées à la grossesse et à la maternité. Dans son étude, intitulée «*Grossesse et maternité au travail. Les expériences des candidates, des travailleuses et des indépendantes en Belgique*», l'Institut constate qu'une femme sur quatre a envisagé de démissionner pendant sa grossesse, pendant son congé de maternité ou après son retour au travail. Pour 15 % d'entre elles, les raisons principales étaient la dégradation des relations avec leur chef, la pression les poussant à démissionner ou les relations avec les collègues.

À ma connaissance, aucune étude à grande échelle n'a été spécifiquement menée en Fédération Wallonie-Bruxelles sur cette question. Comme vous le savez, par contre, le décret relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations mandate l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour recevoir les signalements relatifs aux départements gérés par notre Fédération. En un peu moins de dix ans, l'Institut a reçu 91 signalements relevant du sexe et des critères apparentés que sont, entre autres, la grossesse, l'accouchement et la maternité. Le critère «sexe» reste celui le plus souvent invoqué dans le cadre de ces signalements alors que les problématiques de la grossesse ou de la maternité restent étonnamment peu signalées dans ce contexte.

Quoi qu'il en soit, j'ai soutenu en 2015, dans le cadre de l'assemblée participative Alter Égales et des thématiques du droit à l'égalité au travail et du droit à ne pas être stigmatisé, trois projets sur la question de la maternité et de la parentalité. Il s'agissait de deux études et recherches-actions sur la stigmatisation de la maternité et des impacts pour les femmes ainsi que d'une campagne intitulée «*Enfants admis*». Cette campagne sensibilisait les employeurs et les parents à la problématique des discriminations au travail liées à la parentalité. Dans ce but, un logo très visuel a été créé afin d'encourager les entreprises et les organisations *parents friendly*.

Il reste cependant important de continuer à fournir plus d'informations sur les droits et les devoirs des travailleuses et des employeurs en cas de grossesse sur les lieux de travail, sur les actions possibles en cas de discrimination et sur les manières de les éviter. J'ai donc demandé à mon administration de relayer la campagne «*Maman reste à bord*» au sein du ministère de la Communauté française.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, effectivement, le nombre de signalements que vous évoquez est étonnamment bas. Alors que, depuis des années, nous pensons que la protection de la maternité est acquise dans le monde du travail, les femmes sont encore victimes

de nombreuses discriminations. Il est donc bon de rappeler que l'Institut est habilité à recevoir ces plaintes et que les mères victimes de telles discriminations doivent déposer plainte. Beaucoup de femmes ne sont toujours pas assez informées et ne sont pas disposées rapporter ces faits.

La grossesse est une période très particulière où des violences spécifiques peuvent se produire entre partenaires. Ce moment doit donc être particulièrement encadré par les gynécologues en Fédération Wallonie-Bruxelles, par exemple, et par les médecins généralistes, qui peuvent également mener un travail d'information et de sensibilisation sur ce sujet, avec des *flyers* et le logo positif *parents friendly*.

(M. Jean-Marc Dupont prend la présidence)

1.6 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «*Prévention en matière de harcèlement sexuel*»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Avec le *hashtag* «*MeToo*», il semble que le harcèlement sexuel est devenu une réelle préoccupation de la société civile. En effet, 98 % des femmes en auraient déjà été victimes, que ce soit dans la rue, sur leur lieu de travail, à l'école ou sur les réseaux sociaux. Cependant très peu d'entre elles portent plainte. Ceci peut s'expliquer par le déficit de communication sur la loi de 2014 sur le sexisme, comme l'a souligné le ministre-président en séance plénière le 18 octobre, mais aussi par la honte de ne pas avoir réagi au moment des faits. Ce manque de réactivité est souvent utilisé dans notre société pour reporter la faute sur les victimes plutôt que sur les auteurs. Cette problématique touche bien entendu les victimes de harcèlement, mais également les hommes en général qui ne savent pas toujours ce qu'est exactement le harcèlement et où est la limite, sans parler des harceleurs dont le comportement est souvent banalisé, et non poursuivi, sans doute parce que les solutions concrètes ne sont pas clairement connues. Un grand nombre de femmes ne savent tout simplement pas quoi faire après avoir subi une agression, quelle qu'elle soit, et se retrouvent donc souvent impuissantes.

Face à ce constat dénoncé par la presse, Madame la Ministre, que comptez-vous mettre en place pour informer les femmes sur l'existence de cette loi de 2014? Avez-vous connaissance du nombre de plaintes déposées depuis l'entrée en vigueur de cette législation et qui ont abouti à une condamnation? Les délais de traitement de ces dossiers sont-ils connus? Les procès-verbaux ont-ils fait l'objet d'une analyse pour voir comment les victimes ont été reçues?

J'en viens au manque de communication sur les moyens existants pour les victimes. Existe-t-il une plateforme regroupant tous les outils dont les victimes pourraient avoir besoin? Est-il possible de développer davantage de canaux d'information – je pense à un forum en ligne, à une page Facebook ou à un numéro d'appel – pour être au plus proche des victimes et pour accroître la visibilité contre le harcèlement?

Il est certain qu'actuellement, très peu de harceleurs font face aux conséquences de leurs actes. Il n'est donc pas certain qu'une personne condamnée prenne conscience de la gravité de son acte si elle vit dans un environnement où ce type de comportement est souvent reproduit. Dès lors, est-il possible d'envisager un suivi ou une formation obligatoire après une condamnation pour ce type d'actes? En avez-vous déjà parlé avec les secteurs concernés? Néanmoins, bon nombre d'hommes sont prêts à aider et à soutenir les femmes et un événement tel que l'affaire Weinstein permet de le mettre en lumière. Beaucoup d'entre eux semblent être favorables à la prévention contre le harcèlement, même s'ils ne semblent pas toujours saisir ce qui peut être considéré comme du harcèlement. Ne serait-il donc pas possible de lancer une campagne de prévention sur les réseaux sociaux pour mieux informer les jeunes sur la problématique du harcèlement? Ne serait-il pas utile d'y associer une plateforme regroupant tous les outils utiles de la lutte contre le harcèlement?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Ne vous étonnez pas, je vais répondre à une question que vous ne m'avez pas posée. Mon intervention contient aussi des éléments de réponse à la question de Mme Galant. Selon les constats de la récente étude menée par Vie féminine sur un échantillon de près de cinq cents femmes, le sexisme a lieu partout, tout le temps, et sous toutes ses formes. En effet, 98 % des femmes interrogées affirment en avoir été victimes. Seuls 3 % d'entre elles ont porté plainte. Ainsi, seulement huit plaintes ont été déposées à Bruxelles et six en Wallonie. Or 48 % des femmes disent connaître la loi tendant à lutter contre le sexisme. Nous constatons aussi une tendance inquiétante à la banalisation des faits de la part des confidents des victimes. Cette tendance est évaluée à un cas sur cinq. Le sexisme installe un rapport de pouvoir perçu comme légitime dans notre société patriarcale. Ces actes sont évidemment inacceptables et nous devons lutter contre ce phénomène à tous les niveaux de pouvoir. Je me permets de rappeler que la loi de 2014 que vous évoquiez est une législation fédérale. J'appelle à ce qu'elle soit évaluée.

Dans le cadre de mes compétences, je m'efforce avant tout de faire évoluer les mentalités par la sensibilisation sur les questions d'égalité hommes-femmes, dès le plus jeune âge, en privi-

légiant la mixité à tous les niveaux et en renforçant l'information des professionnels en contact avec les jeunes. Il s'agit aussi de soutenir et d'accompagner les victimes. Les politiques que je mène, dans le cadre des plans «Égalité hommes-femmes» ou dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes, s'inscrivent dans cette perspective. Il s'agit hélas d'un travail récurrent et de longue haleine. Sans dresser de liste exhaustive, voici quelques exemples récents de ce travail. Dans le cadre de la refonte du décret relatif à la formation initiale des enseignants, le ministre Marcourt a souhaité que la dimension de genre soit intégrée dans la pédagogie de l'enseignant afin d'assurer un enseignement dépourvu de stéréotypes de genre. Je viens par ailleurs de labelliser 65 opérateurs en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle qui sont présents dans les structures de jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souligne aussi que, durant cette législature, deux lignes budgétaires spécifiques ont été créées pour assurer un soutien à des projets d'associations de terrain visant à l'égalité réelle entre hommes et femmes et la lutte contre les violences. À partir de 2018 et en comptabilisant le montant de tous les articles budgétaires, le budget qui y est consacré s'élève à un million d'euros.

En outre, l'assemblée participative Alter Égales a choisi «Le droit des femmes à l'intégrité physique et psychique» comme thématique de travail pour 2017. Trois sous-commissions ont été créées pour approfondir une problématique précise liée à une thématique annuelle. Les associations de terrain ont notamment choisi de s'arrêter sur le harcèlement sexiste dans la sphère publique. Trois réunions ont déjà eu lieu et leurs conclusions seront présentées lors de l'assemblée plénière du 14 décembre 2017. Ses recommandations nous permettront de mieux cibler les actions concrètes à mettre en œuvre d'ici la fin de la législature. Elles engloberont bien entendu les réflexions relatives à l'impact de la loi sur le sexisme. Dans la foulée de cet événement, j'inviterai aussi les ministres compétents des différents niveaux de pouvoir afin de leur présenter ces conclusions et ces propositions en présence des présidentes des commissions d'Alter Égales. Il importe en effet que l'ensemble des pouvoirs publics se saisisse de cet enjeu en bonne intelligence avec les acteurs de terrain.

Enfin, le rapport d'évaluation de la ligne téléphonique gratuite ouverte le 17 novembre 2016, en collaboration avec le ministre Madrane, est en cours de finalisation et devrait nous parvenir d'ici peu. Après six mois de fonctionnement, entre novembre 2016 et mai 2017, cette ligne a connu une augmentation d'appels de 43 % par rapport à l'année précédente. À l'occasion de son premier anniversaire, nous relancerons une nouvelle campagne, normalement de plus grande envergure, et je dresserai un bilan exhaustif de l'impact de la ligne gratuite après un an de fonctionnement et

des éventuelles mesures complémentaires visant à améliorer encore ce dispositif.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – La ligne téléphonique concerne-t-elle uniquement les violences sexuelles?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Elle concerne les violences sexuelles et les viols.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – C'est donc cela. Ici, je parlais plutôt de harcèlement au sens global du terme. Dans ce cadre, beaucoup d'actions sont menées, comme vous l'expliquez, pour la connaissance. Je l'ignorais, mais apparemment, 46 % des femmes connaissent la loi de 2014. Peu de femmes franchissent donc le pas pour dénoncer de tels actes. Ne serait-il pas intéressant de mettre en œuvre des plateformes, telles qu'une ligne téléphonique ou des forums en ligne, dédiés au harcèlement plus large que les violences sexuelles? Ce type de ligne téléphonique semble bien fonctionner. Une personne, située à l'autre bout du fil, est présente pour aiguiller la victime. Je pense que nous devrions élargir les compétences de cette ligne téléphonique et tenter de toucher ces femmes qui n'osent pas franchir le pas. Comme je le disais, les réseaux sociaux et les forums en ligne fonctionnent très bien. Nous constatons que cela se développe pour toutes sortes d'application.

Enfin, certains hommes ne sont pas victimes, mais ils sont sensibilisés par cette problématique au point qu'ils en parlent de plus en plus. Je pense que c'est une bonne idée. Il ne s'agit pas seulement d'un combat de femmes et les hommes peuvent également se sentir sensibilisés. Il serait intéressant de créer une approche pour eux aussi, avec, par exemple, une campagne de prévention pour qu'ils puissent prendre la parole lorsqu'ils font face à des comportements de harcèlement et qu'ils se sentent concernés par cette problématique, afin de qu'ils réagissent dans certaines situations.

(*Mme Lyseline Louvigny, vice-présidente, reprend la présidence*)

1.7 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Sondage sur le choix des études en fonction du genre»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Un sondage récent, réalisé par *Dedicated* auprès de 486 jeunes de 15 à 24 ans, et publié dans «*Le Soir*» du 18 octobre 2017 livre des constats interpellants. Ainsi, nous apprenons que près d'un

jeune sur cinq – 18 % – a été empêché de suivre les études qu'il souhaitait. Ainsi, 12 % des filles et 5 % des garçons interrogés ont été dissuadés de choisir certaines options. Ils sont parfois poussés vers des études considérées comme «de fille» ou «de garçon». C'est une réalité vécue par 12 % des filles et 8 % des garçons. Fait plus interpellant encore, certaines filières sont tout simplement refusées à certains jeunes en raison de leur sexe: 3 % des filles, contre 9 % des garçons.

Madame la ministre Schyns, à qui j'ai posé la même question, m'a expliqué que ce type de situation ne devrait pas exister, car de tels refus sont interdits. Pourtant, des faits de cette nature se sont produits dans les filières d'esthétique et, à en croire le sondage précité, risquent de se reproduire.

Madame la Ministre, comment interprétez-vous ces résultats? La Fédération Wallonie-Bruxelles mène, depuis des années, l'opération «*Girls' day, boys' day*». Pouvez-vous nous en dire plus? Quelles écoles, quels jeunes, quels enseignants, quelles filières touche-t-elle? En quoi permet-elle de lutter contre de telles dérives?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Les chiffres et les constats découverts à la suite du sondage présenté dans «*Le Soir*» du 18 octobre dernier sont effectivement interpellants. Ces résultats confirment que les stéréotypes de genre restent présents, notamment dans notre système scolaire. Pour un système scolaire plus égalitaire, respectant les choix de chacun et de chacune, quel que soit le sexe, les stéréotypes de genre doivent être déconstruits, ce qui nécessite un travail avec les jeunes, mais aussi avec les enseignants et les enseignantes.

L'opération «*Girls' day, boys' day*», qui vise à encourager les jeunes des premier et second degrés à choisir leurs études et métier sans préjugés, se déroule dans plusieurs écoles, en Wallonie et à Bruxelles. Le projet est en effet ouvert à l'ensemble des écoles secondaires, tous réseaux d'enseignement confondus. Une circulaire électronique ainsi qu'un courrier papier sont envoyés, chaque année, en octobre ou en novembre, afin d'informer les écoles du projet et de les encourager à y participer. Les deux grands réseaux, le libre et l'officiel, y participent dans des proportions relativement similaires. Pour l'année scolaire 2016-2017, 2 485 élèves ont été touchés par l'opération, 146 classes issues de 47 écoles ont été impliquées, 31 témoins ont été invités et 83 enseignants et enseignantes ont été directement concernés.

Malgré ce succès, l'année 2017 enregistre une légère diminution du nombre d'élèves participant à l'opération. Le contexte politique a certainement joué dans ce phénomène puisque la rupture, par le pouvoir fédéral, de l'accord de

coopération de 2007, ainsi que les conséquences budgétaires qui en ont découlé pour les coordinations provinciales, ont rendu l'organisation du projet plus compliquée que d'habitude. Heureusement, une solution a pu être dégagée grâce à un protocole d'accord élaboré et signé entre notre Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et les provinces.

Au-delà de cet épisode, le projet continue à susciter un certain engouement auprès des bénéficiaires. L'évaluation qualitative réalisée auprès des élèves, des enseignants, des témoins et des partenaires met en évidence une perception très positive. L'ensemble des participants se montrent enthousiastes et souhaitent le maintien du projet. Il apparaît que «*Girls' day, boys' day*» a permis aux élèves de découvrir de nombreux métiers «atypiques» et a donné l'envie à plusieurs d'entre eux d'exercer ce type de métier dans le futur.

Outre la sensibilisation des jeunes, celle des enseignants, actuels et futurs, à la déconstruction des stéréotypes de genre est également primordiale. À cet égard, j'organiserai, le 6 février 2018, un colloque à leur attention. Le nouveau site www.egalitefillesgarcons.be, qui a pour objectif de proposer des pistes didactiques concrètes susceptibles de favoriser une réflexion sur les représentations du rapport filles-garçons à l'école, en vue d'éviter la reproduction des stéréotypes de genre, leur sera notamment présenté. Ce site a été revu et constitue un superbe outil créé par notre administration.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Les chiffres que vous citez sont évidemment interpellants puisque nous avions déjà connu, en 2016-2017, une baisse par rapport à l'année précédente, où 59 écoles et 4 000 élèves avaient été concernés. Donc, le nombre d'élèves diminue. Cela dit, il faut poursuivre cette dynamique. Il convient sans doute d'informer différemment les écoles. Peut-être faut-il propager l'information de manière plus large. Je constate que beaucoup d'écoles préparent leurs projets lors de l'année précédente, en mai ou en juin. Il en va de même ici, au Parlement des enfants. Nous nous en rendons compte quand nous nous adressons aux écoles, en début d'année. C'est tout à fait logique.

Vous ne vous êtes pas exprimée sur la manière dont les centres d'orientation relatifs aux études et aux professions sont informés. Les réponses qu'ils donnent aux jeunes sont parfois stéréotypées, ainsi que me l'ont montré quelques expériences personnelles. Une information spécifique doit donc être transmise aux personnes qui travaillent dans ces centres d'orientation, sans oublier un travail complémentaire auprès des associations, des mouvements et maisons de jeunesse, qui ont aussi un rôle éducatif dans le secteur extrascolaire.

Je prends bonne note du colloque prévu le 6 février 2018, date à laquelle sera dévoilé le nou-

veau site, que je m'empresserai de consulter.

(M. Jean-Marc Dupont reprend la présidence)

1.8 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Publicités genrées dans les catalogues de jouets»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – À l'approche des fêtes de fin d'année, les catalogues de jouets foisonnent dans les boîtes aux lettres. Malheureusement, les images publicitaires sur le marché du jouet sont très stéréotypées et la sexualisation de ceux-ci est de plus en plus marquée.

Comme l'a souligné une étude menée en 2011 par le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC), la tendance est encore au stéréotype sur le marché du jouet: la petite fille pouponne tandis que le petit garçon bricole. À quelques exceptions près – l'image d'un garçon jouant avec un aspirateur –, je ne peux que constater, en tant que maman de deux enfants en bas âge, que les publicités genrées sont bel et bien une réalité.

Par nature, pourtant, un jouet n'est pas sexué. Chaque enfant doit pouvoir choisir avec quel type de jouet s'amuser, en toute liberté et indépendamment de son genre. Ce sont des objectifs commerciaux de vente qui poussent les entreprises à utiliser un langage symbolique du genre pour classifier les jouets. Si cette classification s'explique en termes de préférence, elle est jugée par les experts comme dangereuse parce qu'elle contribue à faire croire aux enfants qu'ils ne peuvent pas choisir selon leurs envies, mais selon ce qu'ils sont censés aimer. Les interactions avec les jouets sont considérées comme très importantes pour la socialisation des enfants. Leur rôle aura une incidence directe sur les représentations du monde, mais surtout sur les rapports humains que les enfants construiront. Il paraît donc primordial d'agir pour sensibiliser parents comme enfants aux implications de la classification des jouets par genre.

La publicité genrée des jouets normalisant les stéréotypes pousse les enfants à choisir des accessoires qui ne sont pas toujours leurs préférés. Tout écart par rapport à cette classification suscite chez les parents des réflexions de type «Tu ne vas pas tout de même pas lui acheter cela», ce qui vaut souvent aux enfants de subir des moqueries.

Madame la Ministre, que pensez-vous de la publicité stéréotypée des jouets en fonction du genre des enfants? N'est-il pas temps de proposer aux enfants des jouets dont ils ont vraiment envie, quel que soit leur genre? Quelles solutions poli-

tiques peuvent être apportées pour permettre aux grandes enseignes de jouets d'éviter de tomber dans les éternels stéréotypes? Existe-t-il des outils pour aider les parents qui souhaitent briser cette classification pour le bien de leurs enfants? Dans le cadre de vos compétences, avez-vous déjà eu l'occasion d'évoquer ce thème avec les secteurs et niveaux de pouvoirs concernés?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La question des stéréotypes filles-garçons dans les catalogues de jouets est malheureusement une problématique qui revient chaque année à la veille de la Saint-Nicolas. Ces catalogues nous rappellent régulièrement combien les stéréotypes sont ancrés dans notre société dès le plus jeune âge. En tant que ministre des Droits des femmes, je déplore bien évidemment de telles images et l'archaïsme de ces grandes enseignes privées qui les portent.

Dans le cadre de mes compétences, plusieurs actions sont régulièrement menées pour lutter contre les stéréotypes sexistes et sensibiliser le plus grand nombre à la déconstruction de ceux-ci, notamment dans les domaines des loisirs, des médias et de l'enseignement.

De manière générale, le plan «Égalité hommes-femmes» adopté en début de législature propose plusieurs mesures politiques et actions visant à lutter contre les stéréotypes. Je citerai l'opération «*Girls day, Boys day*» qui vise directement la sensibilisation des élèves à choisir leur métier sans préjugés. Le guide «*Sexes et manuels*» développé depuis 2012 vise, quant à lui, à sensibiliser l'ensemble du monde éducatif aux représentations stéréotypées présentes dans les manuels scolaires.

De manière plus ponctuelle, j'ai lancé en 2016, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la campagne de sensibilisation intitulée «Libérez-vous des idées reçues». Nous pouvions, à cette occasion, découvrir une série de six photos qui déconstruisaient les principaux stéréotypes véhiculés tout au long de la vie. En 2017, toujours à l'occasion de cette journée, j'ai également créé le kit «Cliché-Stop» destiné aux élèves, professeurs et structures de jeunesse afin de travailler sur la déconstruction des stéréotypes. Ce kit comportait plusieurs outils pédagogiques destinés aux professionnels.

À travers l'assemblée participative «Alter Égales», j'ai aussi soutenu plusieurs projets portant sur cette thématique. Certains de ces projets s'adressaient directement aux enfants. Parmi ceux-ci, l'ASBL Infor-Femmes, par exemple, a réalisé un livre de coloriage intitulé «*Filles et garçons: balançons les différences*» pour des enfants du niveau primaire.

Enfin, le 6 février 2018, j'organise un colloque destiné aux enseignants et futurs ensei-

gnants sur l'égalité filles-garçons à l'école. À cette occasion, je présenterai le nouveau module de formation initiale et continuée des enseignants et le site www.egalitefillesgarçons.be.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces explications. Bien que de nombreux outils existent, j'ai toujours l'impression, en tant que jeune maman, que les parents n'ont pas accès à ces informations et sont dépourvus face à cette problématique. Comme vous le dites, chaque année, à la veille des fêtes, le même débat ressort et les catalogues relaient toujours les mêmes stéréotypes: le petit garçon joue avec sa fusée et la petite fille tient sa peluche. N'est-il pas possible de sensibiliser les professionnels pour les inciter à modifier leurs catalogues? Tant que nous recevons dans nos boîtes aux lettres ces catalogues, nos enfants resteront en contact avec ces images et ne seront pas touchés par les campagnes de sensibilisation.

1.9 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Possibilité de mention obligatoire «Photo retouchée»»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Le décret «Photoshop» est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2017 en France. Il impose d'écrire «Photographie retouchée» sur chacune des photos pour laquelle la silhouette des mannequins a été modifiée à des fins commerciales. Il est le résultat d'une réflexion politique basée sur le mouvement du *body positivism*, qui s'inscrit dans la lutte contre un phénomène de plus en plus présent dans les médias et sur les réseaux sociaux, le *body shaming*. Celui-ci vise à rabaisser les hommes et les femmes sur la base de leurs caractéristiques physiques, et malheureusement, la femme est bien souvent prise en défaut par rapport aux diktats de la minceur.

Le *body shaming* a des conséquences véritablement néfastes auprès des jeunes filles qui le subissent ou qui essayent d'obtenir par n'importe quel moyen le corps de rêve vendu par les publicitaires. Chez les jeunes filles, cette course à la maigreur en vue d'atteindre un idéal hors de portée provoque un sentiment d'autodépréciation et une mauvaise estime de soi. Et pour cause, en une heure de lecture d'un magazine, les jeunes filles perdent jusqu'à 80 % de leur estime. Or la moitié des jeunes filles entre 12 et 15 ans lisent ces magazines au quotidien.

Une récente étude américaine a d'ailleurs mis en évidence le lien entre les troubles alimentaires et les publicités dans le monde de la mode. À partir de ce constat, il faut agir sur cette image artificielle du corps dans la société pour arrêter la promotion d'idéaux de beauté inaccessibles, mais

surtout pour prévenir les troubles alimentaires chez les jeunes.

L'obligation d'une mention «photo retouchée» semble donc être un premier pas dans la bonne direction puisqu'actuellement, l'utilisation de Photoshop est presque systématique dans l'univers de la publicité. Lors d'une précédente intervention, Madame la Ministre, vous avez dit qu'il était souhaitable de légiférer pour «contrer les propos, pratiques ou campagnes qui contribuent à développer et à véhiculer des images sexistes».

Dès lors, Madame la Ministre, est-il possible d'instaurer un décret similaire au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un cadre de prévention pour une meilleure image de la femme? Avez-vous déjà pris en ce sens des contacts avec les niveaux de pouvoirs concernés? En avez-vous déjà discuté avec votre collègue chargé des Médias? Existe-t-il déjà des initiatives visant à faire comprendre aux jeunes les dangers qui se cachent derrière ces corps créés par les publicitaires et dont ils sont quotidiennement inondés? Avez-vous connaissance d'autres solutions concrètes mises en place ou à mettre en place pour libérer la femme de la pression imposée par la société par rapport à son image?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Je partage entièrement vos considérations sur le diktat de la minceur. À mes yeux, cette problématique relève d'un débat plus général sur une vision du corps des femmes en tant qu'objet de désir masculin. Une vision qui n'est pas sans risque pour la santé et pour le développement personnel des jeunes filles ou des femmes lorsque la minceur est érigée en dogme. Une vision qui a également pour conséquence d'enfermer ces jeunes filles et ces femmes dans un rôle social déterminé par l'apparence physique au détriment de toute autre aspiration, capacité, compétence ou qualité.

Les photographies de mode sont une dimension parmi d'autres de cette dynamique. Je tiens néanmoins à souligner que le phénomène était présent bien avant l'invention de toutes les techniques numériques qui permettent aujourd'hui de retoucher en profondeur les clichés de mannequins et d'autres célébrités, voire parfois d'hommes et de femmes politiques.

Depuis de nombreuses années, il est régulièrement question de problèmes de santé mentale liés à l'alimentation dans le milieu du mannequinat, à tel point que la Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'intermédiaire de la ministre de la Culture et de la Santé de l'époque, Mme Laanan, avait pris l'initiative de faire signer une clause éthique à tous les opérateurs de mode subventionnés.

Je n'en salue pas moins la nouvelle loi fran-

çaise que vous évoquez, comme je salue tout projet pouvant contribuer à déconstruire les images stéréotypées du corps des femmes. Une loi de ce type n'est, je dois le dire, actuellement pas dans les cartons du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pourrions toutefois envisager une initiative similaire après évaluation de la mise en œuvre effective de cette loi sur le territoire français. Lorsque nous aurons des éléments d'évaluation, j'en parlerai bien évidemment à mon collègue Jean-Claude Marcourt. J'aurai également des contacts avec mes collègues français. Je veux également dire que d'autres projets ont été menés et seront encore menés d'ici la fin de la législature.

En termes de bilan, je mentionnerai le décret sur les concours fondés sur l'apparence des enfants, récemment adopté par votre Parlement. Ce décret formule des recommandations strictes aux organisateurs de toute manifestation mettant en concurrence des enfants et des jeunes sur la base de leur physique, dans le but de lutter contre l'instrumentalisation du corps des fillettes et des jeunes filles. Sur un plan plus prospectif, je travaille à l'élaboration d'une campagne sur l'hypersexualisation des enfants et des jeunes, qui touchera bien entendu au rapport de chacun et de chacune à son corps et à la sensibilisation au respect du corps de l'autre.

Je souhaite par ailleurs continuer de mettre en œuvre le dispositif EVRAS, dont je pense qu'il apporte lui aussi sa pierre à l'édifice dans ce domaine. Plus largement, comme je l'exprime lors de chaque réunion de cette commission, l'ensemble des actions dont je prends l'initiative ou que je soutiens dans le domaine des droits des femmes vise, dans une perspective de prévention, d'information et d'éducation, à favoriser l'épanouissement des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes, en ce compris dans le rapport à leur corps.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, je note votre ouverture par rapport à une future proposition inspirée de l'exemple français.

La simple mention «Photo retouchée» désidéologise ces mannequins et les place dans un monde parallèle et non plus dans le monde réel. Les jeunes filles seront dès lors moins tentées de les copier.

(Mme Lyseline Louvigny, vice-présidente, reprend la présidence)

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de Mme Marie-Dominique Simonet, inti-

tulée «Enseignement inclusif en EPS», de Mme Laetitia Brogniez, intitulées «Plan d'aide et services destinés aux détenus à Bruxelles et en Wallonie», «Site Miss Belgique» et «Expositions disponibles à la direction de l'Égalité des chances», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Ligne d'écoute gratuite pour les victimes de violences sexuelles», et de M. Patrick Prévot, intitulée «Formation en genre du personnel de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Les questions orales de Mme Jacqueline Ga-

lant à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulées «Animations contre l'homophobie dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Droit à l'éducation pour les enfants sans-papiers», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h55.*